



*La commande publique en mobilier et aménagement,  
un levier pour la filière bois feuillus ?*

## Analyse des convergences possibles entre les dynamiques de filière et les politiques d'achat des collectivités

Réf. France Bois Forêt 18PT802

Rapport final

Avec le soutien financier de



## Table des matières

Introduction.....	3
Méthodologie du projet .....	4
I - Le bois, un matériau utilisable dans le mobilier et l'agencement des équipements publics .....	5
a) Le bois matériau « tendance » pour le mobilier et l'agencement des espaces publics et administratifs.....	5
b) Une offre « bois » pour le mobilier et l'aménagement des équipements publics.....	6
c) Le bois : derrière un mot, de multiples matériaux, massif ou composites .....	8
d) Un intérêt des collectivités.....	10
e) Des initiatives déjà enclenchées.....	11
II - Les freins à l'usage du bois dans la commande publique de mobilier et d'aménagement .....	13
Frein 1 : De nombreuses collectivités confient l'achat de mobilier à la centrale d'achat qu'est l'UGAP et/ou achètent « sur catalogue » : le bois massif, peu présent, n'y est pas mis en valeur .	13
Frein 2 : Le fait de privilégier du bois local est pensé par les acheteurs comme un danger pour la concurrence ; l'empreinte carbone n'est pas un critère de choix dans les marchés.....	14
Frein 3 : L'achat de mobilier ne relève pas d'un « geste » architectural, choix esthétique ou technique de matériau, comme c'est le cas pour la construction. ....	15
Frein 4 : L'image du bois n'est pas que positive.....	16
Frein 5 : Les techniques de passation de marché et les normes demandées ne sont pas favorables au bois .....	18
Frein 6 : La faiblesse de l'offre : dispersion et individualisation des fabricants de mobilier bois.....	19
Frein 7 : Le temps de gestion administrative et la complexité de réponse à un appel d'offre restent un obstacle pour les PME .....	20
III - Récapitulatif des actions proposées en réponse aux freins constatés .....	21
IV - Des perspectives pour changer de niveau d'action : proposition de pistes d'actions.....	22
a) Faire « filière » : renouer le fil .....	22
b) Réintégrer le bois dans les programmes et cahiers des charges – une nouvelle culture « matériau » des acheteurs.....	23
c) Une action « locomotive » : développer un partenariat avec l'UGAP .....	23
d) Soutenir les fabricants.....	24
e) Explorer et diffuser les résultats des programmes de recherche aux acteurs de la commande publique.....	25

## Introduction

L'ameublement et l'agencement sont des débouchés « traditionnels » mais fortement en baisse pour le hêtre. Depuis de nombreuses années, en effet, on constate en France une diminution de l'usage du bois d'œuvre feuillu, et du hêtre en particulier, sur ces marchés, en raison de deux facteurs principaux : la diminution des unités de fabrication d'ameublement en France, d'une part, avec un report vers les pays d'Europe de l'est et d'Asie ; le développement de l'utilisation de matériaux plastiques, de résines, de matériaux composites, de panneaux stratifiés, de panneaux de particules bois qui intègrent le plus souvent du bois industrie résineux.

Selon l'étude rendue par Cap Décision à France Bois forêt en 2013, qui déclinait déjà ces constats, « *l'industrie du meuble reste sensible au phénomène de mode, c'est le seul paramètre qui pourra faire modifier les gammes de production* ». Aujourd'hui les analystes marketing s'entendent à reconnaître que le bois est un matériau demandé dans tous les univers du meuble : cuisine, hôtellerie, bureau, mobilier extérieur... Quelques entreprises de qualité arrivent à maintenir et développer des gammes de mobilier dédiées à ces marchés. Un renversement de tendance serait-il possible ?

Dans ce contexte, la commande publique présente un double intérêt : elle peut mobiliser des volumes plus incitatifs pour les entreprises, accélérer et stabiliser un niveau de demande, donner une visibilité pluriannuelle aux entreprises sur leur activité. De plus, de par son caractère exemplaire, la commande publique a une capacité d'entraînement non négligeable sur les autres marchés.

Les territoires forestiers disposent d'une ressource en hêtre importante ; c'est pourquoi la Fédération nationale des Communes forestières a souhaité, sur trois régions où le hêtre est présent, tester la possibilité d'un développement de ces marchés. La démarche menée avec le financement de France Bois Forêt vise donc à tester la possibilité d'initier un développement de l'utilisation du bois feuillu dans la commande publique.

Les conclusions de la démarche menée sont aujourd'hui les suivantes :

- Les élus et les services d'achat sont sensibles à l'idée d'une économie de proximité et circulaire. Cette logique est souhaitable sur le plan environnemental et sociétal. Les organismes comme l'UGAP (Union des groupements d'achats publics) ou certains distributeurs sont attentifs à cette demande qui est de plus en plus forte.
- La présence de bois dans les espaces intérieurs de travail et de services est une tendance d'actualité : designers, architectes, entreprises sont d'accord pour estimer que le marché de produit bois existe. Il y a une réelle demande à retrouver le bois dans l'aménagement des bureaux, des espaces professionnels, des espaces d'accueil des collectivités.
- Les freins sont loin d'être négligeables : aux difficultés liées au matériau bois en tant que tel, moins stable que des matériaux composites, s'ajoute une difficulté « juridico-culturelle » touchant à l'organisation des marchés publics ; différentes pistes d'actions sont énoncées pour répondre à ces différents freins.
- Enfin, la réflexion fait apparaître l'urgence de la démarche ; alors même que les commandes numériques amènent de nouvelles possibilités de travail du bois, les savoir-faire, les compétences, les capacités d'investissement s'amenuisent et les entreprises qui peuvent répondre à une fabrication « bois massif » sont à préserver.

## Méthodologie du projet

La démarche a reposé sur 3 axes d'analyses :

- L'identification de fabricants, menuisiers, agenceurs, capables de présenter une offre ou de la développer ; elle a été principalement centrée sur les 3 régions parties prenantes de l'étude en associant les principaux acteurs professionnels et interprofessionnels : Normandie, Pyrénées, Grand Est.
- Les entretiens avec les services et élus des collectivités locales sur les territoires et certains prescripteurs
- L'analyse de la construction des marchés publics actuels et le recensement, avec les acheteurs professionnels, des freins liés aux modes de passation de la commande publique.

Au niveau national des entretiens ont eu lieu notamment avec :

- L'IPEA (Institut de prospective et d'études de l'ameublement)
- L'Ameublement français (Codifab)
- L'Association des Acheteurs Publics.

Une concertation a été initiée avec l'UGAP, Union des Groupements d'Achats Public, qui tient une place importante dans les achats des collectivités sur ces marchés.

Ces analyses sont restituées selon le plan suivant :

Axe 1 – Le bois, un matériau utilisable dans le mobilier et l'agencement des équipements publics

Axe 2 – Les freins à l'usage du bois dans la commande publique de mobilier et d'aménagement

Axe 3 – Récapitulatif des actions proposées en réponse aux freins constatés

Axe 4 – Des perspectives pour changer de niveau d'action : proposition de pistes d'actions

Le champ de travail retenu porte sur les process d'utilisation du hêtre et, plus largement, des bois feuillus ; la valorisation du bois massif a été particulièrement ciblée, le panneau de particules, qui ne fait pas appel à la même qualité de bois (bois d'œuvre - bois d'industrie) et au même tissu d'acteur (scierie/ameublement – industrie de panneau), n'ayant pas les mêmes problèmes de marchés et de débouchés. Pour les communes forestières, c'est bien l'usage du bois d'œuvre massif qui est avant tout recherché, et les valeurs de ressource locale et de circuit court qui peuvent s'intégrer dans le développement d'achats publics responsables.

# I - Le bois, un matériau utilisable dans le mobilier et l'agencement des équipements publics

## a) Le bois matériau « tendance » pour le mobilier et l'agencement des espaces publics et administratifs

Tradition et design

Le bois reste un matériau essentiel du mobilier institutionnel en France : il est symbole de respectabilité avec le traditionnel bureau de direction, les boiseries des salles de réception, les grandes tables de réunion, les vitrines des musées ... mais il reste aussi utilisé dans un mobilier plus quotidien, avec les bancs des cantines, les pupitres des écoles, les chaises de bureau, les structures des lits de crèches, les rayonnages.

Les années 60 et le design scandinave l'ont ramené dans les espaces contemporains ouverts, les fauteuils et les tables basses des lieux d'accueil.

Aujourd'hui dans un univers de plus en plus urbain, les qualités intrinsèques du bois en font plus que jamais un matériau privilégié pour les espaces intérieurs des services publics : bureaux, lieux d'accueil et de travail.

« *Le bois revient en force dans les tendances d'aménagement des bureaux* » (Odile Duchenne, Ameublement Français - Codifab).

Cette tendance relève de deux mouvements de fond :

- Une demande des utilisateurs
- Un matériau biosourcé de proximité

Satisfaction forte des utilisateurs

Ce sentiment s'appuie sur différentes caractéristiques du bois :

- Il ramène du « naturel » dans les espaces impersonnels des plateaux techniques de bureaux, des espaces partagés, des halls d'accueil : *Quand on demande aux employés d'un bureau ce qu'ils veulent dans leur univers de travail ils répondent : du bois et des plantes vertes* (un architecte d'intérieur spécialisé dans l'aménagement de locaux de bureaux).
- Il est apprécié pour la convivialité qu'il donne aux espaces d'accueil, d'hébergement, aux lieux d'échanges ; plus généralement le matériau bois crée un climat de bien-être qui favorise le sentiment de sécurité et de confort des personnes accueillies : il est ainsi jugé « *idéal pour les crèches, écoles, maisons de retraite et même les hôpitaux* » (source – bois limousin 2015).
- Ses capacités de régulation stabilisent l'hygrométrie et apporte une meilleure qualité à l'air ambiant.
- C'est un matériau de qualité, solide, durable dans le temps, facilement réutilisable, réparable, ce qui rallonge la durée de son utilisation ; cette caractéristique peut être mise en valeur au regard des enjeux de cycle de vie des achats publics. *La commune de Mulhouse est très attachée à la qualité du mobilier qu'elle acquière quitte à monter le prix d'achat, pour éviter de devoir les renouveler trop souvent* (Mulhouse – secteur enseignement Mme Ochsenbein). Mulhouse intègre ainsi le critère de solidité dans ses cahiers des charges.

Un matériau reconnu comme biosourcé, de proximité

Les collectivités qui incluent les matériaux biosourcés dans leurs stratégies locales de développement sont de plus en plus nombreuses : pour des raisons environnementales bien sûr, mais aussi de compétitivité économique et de création d'emplois.

Parmi les autres matériaux, le bois a ses atouts :

- Il est recyclable et réparable – par opposition aux matériaux plastiques notamment - et entre ainsi parfaitement dans les circuits de l'économie circulaire. Certaines entreprises proposent ainsi dès maintenant des principes de « reprise » des meubles
- Le processus de fabrication est économe en émission de GES par rapport à d'autres process industriels
- Il est renouvelable et ne contribue donc pas à l'épuisement des ressources fossiles
- Son usage en mobilier permet de prolonger le stockage du carbone, qui va par ailleurs se reproduire en forêt
- Il est issu d'une ressource et d'un savoir-faire local, et illustre ainsi, au même titre que d'autres filières artisanales ou alimentaires, la logique d'économie de proximité.

## b) Une offre « bois » pour le mobilier et l'aménagement des équipements publics

La veille économique mutualisée de la filière Forêt-Bois indique que la valeur ajoutée de la filière forêt-bois à destination du marché « meuble » est de 1,4 Mds €, et place ce marché dans le top 5 des destinations finales.

L'industrie du mobilier destinée aux collectivités publiques et privées représentait en 2011 un chiffre d'affaires de 637 millions d'euros (source : étude Dafsa pour Unifa). Elle est composée essentiellement de PME qui se spécialisent sur différents segments :

- Le mobilier pour l'hébergement, la restauration et d'accueil, ou destiné au secteur de la santé (hôpitaux, maisons de retraite, centres de santé...)
- Le mobilier scolaire ; la ville de Paris par exemple consacre chaque année 3,6 M€ à l'achat de matériel et mobilier des écoles,
- Le mobilier destiné aux secteurs culturels et de loisirs (salles de spectacles, bibliothèques, médiathèques, musées, culte...),
- Le mobilier dit technique destiné aux ateliers et usines.

Ces filières maîtrisent assez bien leurs marchés intérieurs, puisque les importations sont au global inférieures à 30 %, avec un segment comme le scolaire par exemple, où les importations ne dépassent pas 14% de ce marché (source étude Dafsa 2012).

Sur ces différents secteurs, le bois très présent traditionnellement est encore un matériau utilisé, en bois massif ou en panneau latté, même si le développement du panneau de particule et du stratifié a considérablement transformé l'économie du meuble.

Voici quelques exemples d'une offre de mobilier bois existante sur ces segments de marché :

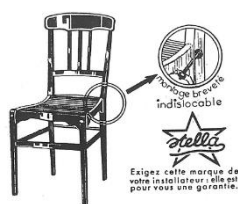
Le mobilier d'hébergement, de restauration et d'accueil

*T Mobilier a développé à destination des collectivités un catalogue de mobilier bois répondant aux normes et aux conditions d'utilisation en collectivité : « Les normes, ce n'est pas un problème, c'est un minimum ! ». Ici le lit « classique », piètement en hêtre et sommier lames de hêtre, ainsi qu'une table pour un lieu d'accueil.*



Le mobilier scolaire : chaises, tableaux, bureaux et pupitres de classe, vestiaires...

*La chaise Stella, dont l'assemblage a été breveté en 1922 par Louis Ruisseau, est encore aujourd'hui un classique de nos salles de classe. Les ateliers Acorh à Graulhet ont racheté la marque et continuent à produire, à côté d'autres réalisations, certaines des chaises vintage « culte » de Stella, ainsi que des bancs bois massif. 6000 m2 d'ateliers, dans le Tarn*



Le mobilier petite enfance / éveil

*Daillot, fabricant de mobilier pour crèches, réalise notamment pour des parcours d'éveil des structures de motricité avec des bois issus des forêts du Parc des Ballons des Vosges. « Ces produits ont ainsi reçu le label « Produit du Parc ». Certifié PEFC, Daillot est sensible aux enjeux environnementaux, avec le choix de vernis avec des produits à base d'eau, et le respect d'un principe d'assemblages sans colles. Les fournisseurs de bois locaux représentent 80% de ses approvisionnements. Atelier 1000m2, Ban-de-Laveline (88)*



Le mobilier « patrimonial » : l'exemple des bancs d'église. Ils ont fait la fortune de Stella ou d'autres fabricants.

*Houssard Mobilier à Avranches, spécialisé depuis 50 ans dans le mobilier liturgique, a plus récemment développé des gammes pour le nautisme et l'hôtellerie, alliant panneau et bois massif. 6000m2 d'atelier, dans le Calvados*



### c) Le bois : derrière un mot, de multiples matériaux, massif ou composites

Le développement des panneaux de particules, industrialisés depuis les années 1950, a ouvert la voie à de nouveaux procédés de fabrication comme l'OSB puis le MDF. Les recherches ont conduit à combiner les particules de bois avec d'autres charges artificielles, en l'injectant ou l'extrudant. Ces process fournissent un matériau composite standardisé, stable, et donc apprécié dans les process industriels. La filière bois du panneau de particules est bien structurée, avec des entreprises de taille importante (Egger, Kronospan...), des distributeurs proposant une offre importante pour les collectivités (Wesco, UGAP, Magne-Souvignet (Mobidecor), MBA ...) et un marché dynamique.

Privilegié dans des process de fabrication de meubles de plus en plus automatisés avec le développement des commandes numériques, le panneau est utilisé seul ou parfois accompagné de bois massif : ainsi pour un produit dit « bois massif » sur catalogue on aura souvent du bois en piètement, et du panneau stratifié ou mélaminé pour le plateau de bureau, l'assiette du banc, la tablette du placard, etc.

La diversification des types de panneaux composites, de particules ou de fibre de bois, rend aujourd'hui peu lisible la nature réelle du matériau proposé au client dans le mobilier. Pour la plupart les catalogues présentent un visuel sans grande clarté sur le matériau réellement utilisé, comme dans l'exemple suivant :



Meuble de rangement chifonnier design scandinave 40L x 30l x 75H cm 4 tiroirs bois massif pin MDF et hêtre motif graphique

Spécifications (dans la fiche technique associée)

- Couleurs principales : blanc et bois de hêtre
- Matériaux : bois massif de pin, MDF
- Dimensions totales : 40L x 30l x 75H cm
- Dimensions rangement interne tiroirs : 36L x 23l x 11H cm
- Charge max. recommandée : 20 Kg

Par ailleurs, le développement des panneaux composites, ainsi que de différents types de stratifiés « décor bois », a compliqué pour l'utilisateur la terminologie employée. Sous le terme « plateau hêtre » d'un catalogue peuvent ainsi se cacher de multiples matériaux, du panneau latté en bois au panneau stratifié « décor hêtre ».

Pour rappel voici les définitions des terminologies utilisables :

*Bois massif :*

L'expression « meuble en bois massif » est règlementé depuis 1986 par l'article 8 du décret n°86-583 et se définit comme suit :

- Au niveau des éléments à assembler pour constituer un meuble, seuls ceux de plus de 5 mm d'épaisseur sont considérés comme massifs ;
- Au niveau du meuble, celui-ci sera reconnu comme massif s'il est uniquement constitué d'éléments massifs ou d'éléments collés chant contre chant



Les panneaux lamellés-collés ou les panneaux lattés, constitués d'éléments en bois massif collés les uns à côté des autres, sont considérés comme des panneaux de bois massif. Les panneaux de contreplaqué faits de feuilles de placage collées les unes sur les autres ne constituent pas des éléments massifs.

#### *Contreplaqué :*

Les contreplaqués sont des panneaux constitués de fines couches de bois déroulées (<4mm), puis pressées et collées les unes contre les autres. Plusieurs plis, chacun correspondant à la superposition de plusieurs placages (3 à 15), sont croisés à 90° pour former un panneau.

#### *Panneaux de particules ou panneau mélaminé*

Les panneaux de particules sont composés de fragments de bois collés les uns aux autres par une résine thermodurcissable avant d'être mis sous pression.

Les panneaux de particules bruts sont pour la plupart recouvert d'une feuille de stratifié (voir ci-dessous) ou d'un film mélaminé. Le film mélaminé est une feuille de papier imprégnée de résine thermodurcissable.

#### *Panneaux stratifiés*

Ils sont composés d'une superposition de couches de papier kraft enduit de résine, dont la dernière feuille, de couleur ou imitation matériaux, constitue le décor

#### *Panneaux de fibres de moyenne densité (MDF)*

Le panneau MDF est constitué de fibres de bois encollées puis pressées à chaud. Par rapport aux panneaux de particules, le panneau MDF présente une structure fine et homogène qui offre un support de finition comparable au bois massif, et une aptitude au défonçage et au moulurage dans toute l'épaisseur du panneau.

Le panneau MDF peut se trouver sous différentes masses volumiques (de 450 à 900 kg/m<sup>3</sup>) et coloris. Le MDF, brut ou teinté, doit être protégé par une finition (cire, vernis, laque, etc.). Il existe des panneaux MDF surfacés mélaminés ou plaqués.

#### *Panneaux OSB (lamelles minces, longues et orientées)*

Le panneau OSB (*Oriented Strand Board*) est constitué de fines lamelles de bois d'une épaisseur variant entre 0,3 mm et 0,4 mm et d'une longueur comprise entre 60 mm et 80 mm. Les lamelles sont encollées puis pressées. Leur longueur confère aux panneaux des propriétés mécaniques supérieures à celles des panneaux de particules. Ils sont utilisés dans la construction, notamment dans les parois et planchers de maisons à ossature en bois.

#### *Bois polymères*

Le bois polymère est fabriqué à partir de bois recyclés (70%), auquel on ajoute des résines polymères thermoplastique (30%). Leur mise en œuvre (résistance et flexibilité) rejoint celle de l'industrie plastique.

L'intégration du bois dans les marchés publics de mobilier exigerait que le terme « bois » soit utilisé dans son sens premier, celui d'un matériau : massif ou en panneau latté, et non selon des caractéristiques esthétiques de coloris ou de finition données à d'autres types de panneaux composites.

## d) Un intérêt des collectivités

Les collectivités interrogées dans le cadre de cette démarche ont eu des réactions différentes selon qu'on ait contacté les élus ou techniciens à l'origine des « demandes » de mobilier et d'aménagement, ou les services acheteurs, ait été contactés.

Les élus sont demandeurs d'une démarche qui :

- Fait sens au niveau territorial, en apportant de la valeur ajoutée sur les territoires,
- Répond à des enjeux environnementaux : stockage carbone, matériau « durable », circuit court,
- Apparaît comme complémentaire par rapport à la démarche « constructions bois local » initiée depuis maintenant 10 ans par le réseau des communes forestières,
- Entre dans les démarches de réciprocité entre les mondes « urbains » et « ruraux » : exemple du contrat de réciprocité de Toulouse ou de Montpellier,

Face à cette demande les services acheteurs font également part des freins techniques et juridiques à mettre en avant un matériau et non une demande « fonctionnelle » du cahier des charges (usage, entretien, recyclage, etc.).

Globalement, les collectivités interrogées ont montré un intérêt politique pour utiliser une ressource locale disponible dans la commande publique. Elles demandent pour certaines un accompagnement en raison de leur méconnaissance des entreprises de mobilier et aménagement et des conditions d'intégration d'un matériau, le bois, dans un cahier des charges.

Exemples de retour :

Collectivité	Retour	Fonction de la personne interrogée
Une commune de Normandie 2322 habitants Petit budget	<i>Sur le principe, nous sommes bien évidemment intéressés par la démarche, sous réserve que l'effort financier soit raisonnable</i>	Adjoint au Maire
Une commune de Normandie 14561 habitants	<i>Oui si celui-ci répond à nos attentes en termes de poids et solidité du matériau pour le mobilier d'intérieur, la durée de vie et réduction des coûts d'entretien pour le mobilier extérieur</i>	Directrice des services techniques
Une agglomération Normande de 400 000 habitants 140 K€ en 2018	<i>Tout à fait intéressé par la démarche de privilégier du mobilier fabriqué en bois normand/français par des entreprises locales</i>	Chef du service des moyens logistiques
Un conseil départemental d'Occitanie	<i>Notre service achat n'est pas assez important pour spécialiser un acheteur sur le mobilier ; nous passons par l'UGAP pour l'ensemble des achats mobilier</i>	Chef du service achats
Une région	<i>Le bois a une place privilégiée à jouer dans le développement d'une économie circulaire en raison de sa forte recyclabilité ; les matériaux et leurs traitements, imprégnation, finition, devraient être mieux identifiés.</i>	Chargé de projet déchets et économie circulaire - référent juridique

Une ville de l'Est 35000 habitants	<i>La commune pourrait être intéressée mais il faut qu'il y ait un porteur pour développer ce type de mobilier pour que les collectivités ne portent pas ce surinvestissement.</i>	Direction de la Construction et du Patrimoine
Une ville de l'Est 100 000 habitants Budget de 100K€ / an pour le mobilier scolaire	<i>Pour le mobilier de l'enseignement, Il est possible d'intégrer des critères qui seraient favorables à l'acquisition de bois massif (prochaine concertation dans deux ans) même s'il n'y a rien de certain pour le moment.</i>	Secteur enseignement Secteur enseignement

La diversité des retours des collectivités reflète bien la pluralité des éléments pris en compte dans l'acte d'achat.

### e) Des initiatives déjà enclenchées

Certaines collectivités ont déjà réalisé des démarches pour se fournir en mobilier et aménagement intérieur et extérieur avec du bois local. Par exemple, la commune de Liffol le Grand, dans le cadre de ses travaux de rénovation a décidé de mettre en avant le travail local du bois et les métiers liés à l'ameublement en aménageant la salle du conseil et des mariages dans une ambiance « bois moderne, lumineux et chaleureux » avec un bardage bois en hêtre à lames verticales ajourées apposé sur les murs (83 m<sup>2</sup> de hêtre français), des tables fabriquées par l'AFPIA (école de l'ameublement) et des chaises rénovées par les entreprises locales de l'ameublement.

De nombreux autres exemples existent :

- La Ville de Haguenau est lauréate 2019 du prix « Ambiance Bois » dans le cadre du trophée des collectivités ambassadrices de la filière forêt-bois du Grand-Est, grâce à l'aménagement d'aire de jeux urbain avec l'utilisation de bois local, le robinier ou faux acacia.
- Le Pays de la Déodatie, dans les Vosges, a assuré le développement d'une gamme de mobilier urbain en bois local pour les collectivités, en partenariat avec les entreprises du territoire. Les produits de la gamme conçue en l'occurrence en bois résineux (les 3 essences majoritaires des forêts locales : sapin, pin sylvestre, épicéa) sont des bancs et tables, commandables sur catalogue, le Pays de la Déodatie se chargeant de passer un appel d'offre groupé pour l'ensemble des commanditaires ([www.deodatie.com](http://www.deodatie.com)).
- Le Pays d'Epinal Cœur des Vosges a déposé la marque « Terres de Hêtre® » qui s'adresse à « l'ensemble des professionnels de la filière forêt-bois, privés et publics, transformateurs et fabricants, qui s'engagent dans une démarche de valorisation des bois de hêtre provenant du patrimoine forestier français, géré de façon durable ». Le territoire a développé plusieurs programmes et concours comme pour la construction de maison « loisir » et d'accueil avec un usage du hêtre dans la construction, que ce soit en structure ou en aménagement intérieur et extérieur.

- Le Pays du Comminges en Haute Garonne assure un programme de développement « du bois dans ma classe », et fait dessiner par les enfants et fabriquer des meubles en bois pour les écoles, afin de mettre en valeur la forêt et les métiers du bois de son territoire. Cette initiative incite les communes à développer ce type de démarche lors de changements de mobilier ou de rénovation,
- La Communauté de communes de Decazeville dans l'Aveyron a développé une gamme de mobilier urbain en robinier faux acacia, adaptée aux conditions de vieillissement en extérieur. Elle dispose d'une ressource locale, en raison de plantations faites pour disposer de bois de contrefort dans les mines ; cette ressource n'est pas utilisée. Elle a donc fait fabriquer une première série, en lien avec le CRITT Bois d'Occitanie et la plateforme bois d'Aubin, de mobilier extérieur (banc/table) design, dont les conditions de vieillissement ont été testées. Les conditions de déploiement de cette première série par une entreprise sont actuellement à l'étude.
- En extérieur également, la commune de Craponne-sur-Arzon (43) a utilisé du bois dans ses aménagements extérieurs : trottoirs comme mobilier urbain et aire de jeux, en lien avec l'entreprise Rondino et l'école de Design de St-Etienne.
- De nombreux parcs naturels régionaux cherchent les moyens de valoriser la ressource bois. Concours d'idées comme pour le PNR du Haut Jura, achats responsables pour le PNR Pyrénées Ariègeoises qui retient dans ses achats des matériaux bio sourcés locaux, ou le PNR Périgord-Limousin qui a réalisé un appel d'offre de mobilier pour des lieux d'expositions avec les scénographes en intégrant dans le marché des essences locales (châtaignier) et des conditions permettant la réalisation par les artisans locaux.
- Les Conseils départementaux des Hautes Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques ont intégré dans le TIGA de ce territoire une gamme de mobilier d'hébergement en hêtre, fabriqué localement.
- Etc.

Les démarches des collectivités, souvent inscrites dans les chartes forestières de territoire et accompagnées par les acteurs de la filière forêt-bois du territoire, démontrent une grande détermination de leur part à valoriser la ressource feuillue de leur territoire par le mobilier et l'aménagement. La plupart d'entre-elles sont disposées à sortir du cadre réglementaire classique, en innovant et proposant d'autres systèmes, comme par exemple le format de « concours » utilisé par le pays d'Epinal ou encore la métropole de Rouen.

Cependant ces démarches restent souvent anecdotiques au regard des volumes d'achat de la commande publique ; comment passer d'une démarche territoriale exemplaire à une démarche systématique d'intégration du bois dans la commande publique portée par les collectivités ?

Pour répondre à cette question il convient de bien identifier les freins rencontrés avant de proposer des pistes d'action qui répondraient aux attentes des collectivités et favoriseraient la structuration locale de la filière d'ameublement et d'agencement de bois feuillu.

## II - Les freins à l'usage du bois dans la commande publique de mobilier et d'aménagement

Lors de nos travaux, plusieurs freins à l'usage du bois massif pour le mobilier et l'ameublement dans la commande publique ont été relevés : du côté de la « demande », les collectivités même motivées rencontrent en interne des obstacles à franchir ; du côté de l'offre, les entreprises en mesure de réaliser du mobilier bois peuvent avoir du mal à répondre aux contraintes de la commande publique

Ces freins peuvent être contrés par des actions spécifiques à mettre en œuvre. Les pistes d'actions, identifiées ici, seront reprises dans le plan d'action proposé en partie III.

### Frein 1 : De nombreuses collectivités confient l'achat de mobilier à la centrale d'achat qu'est l'UGAP et/ou achètent « sur catalogue » : le bois massif, peu présent, n'y est pas mis en valeur

- Le mobilier est un achat « secondaire » pour une collectivité « moyenne » en poids financier et en fréquence d'achat pour la plupart des collectivités.
- Il nécessite une approche technique, avec les normes, les conditions d'entretien et de stockage, les conditions de suivi des collections, la modularité... Le mobilier fait l'objet de cahier des charges « type » privilégiant des attentes techniques.
- L'achat de mobilier est souvent délégué à l'UGAP, quasiment systématiquement pour les collectivités de petite taille qui ne disposent pas de services d'achat conséquent. C'est alors l'UGAP qui organise la mise en concurrence, et la collectivité choisit « sur catalogue ».
- Les achats de mobilier spécifique (petite enfance, médiathèque) font l'objet de catalogues complets de la part des distributeurs qui ne sont pas toujours fabricants ou qui ne fabriquent que certains éléments : ce sont des assembleurs, qui mettent en évidence une gamme et non un produit ; or le bois est assez peu présent dans les gammes proposées.
- Les cahiers des charges intègrent des normes qui souvent « desservent » de petits fabricants qui n'ont pas le temps et le budget nécessaire pour gérer les étapes d'homologation.
- Les acheteurs font beaucoup d'efforts pour intégrer les notions de performance globale du produit, d'entretien et de maintenance ; même si elles ont des cartes à jouer sur ces notions, notamment en termes de durabilité, les entreprises de mobilier et d'agencement ne saisissent pas toujours l'opportunité de valoriser le bois.

**Piste d'action 1 : Travailler avec l'UGAP et certains « intégrateurs » dédiés au marché des collectivités.**

**1.1 Développer une offre de mobilier bois massif à l'UGAP et éventuellement dans les catalogues des distributeurs / vendeurs.**

**1.2 Améliorer la visibilité des produits existants dans les catalogues.**

## Frein 2 : Le fait de privilégier du bois local est pensé par les acheteurs comme un danger pour la concurrence ; l'empreinte carbone n'est pas un critère de choix dans les marchés

- Les services achats ont pour rôle de rappeler aux élus qui souhaiteraient spontanément acheter « local », dans une logique de circuit court, les règles d'égalité dans les procédures de mise en concurrence. Ces règles excluent notamment des cahiers des charges le terme « local » qui fausserait l'égalité d'accès aux marchés publics. L'intégration du matériau bois dans les cahiers des charges passe donc par la caractérisation objective du produit.
  - Or les produits sont définis dans les cahiers des charges en fonction de leur usage plus que par leur composition ; pour certains acheteurs le fait même de préciser une essence ou un matériau pourrait limiter la mise en concurrence au regard de critères uniquement « fonctionnels ». Le travail des services d'achat, des ergonomes, des techniciens, repose aujourd'hui sur une sélection des produits en fonction du service rendu et non d'une marque ou d'une origine. Ainsi les services « diffus » de confort ou de convivialité du bois ne sont pas pris en compte, la durabilité du matériau n'est pas toujours estimée, les services induits par des circuits de fabrication ou de transport ne sont pas pris en compte.
  - Les utilisateurs et les acheteurs connaissent peu les enjeux des matériaux (voir plus haut le risque de confusions sur le bois massif). Les caractéristiques de durabilité des bois par exemple sont mal connues (voir exemple ci-contre). Les différentes certifications, normes et labels « vertueux » sont parfois identifiés mais les services d'achat ont peu de recul sur la définition claire des engagements.
- Exemple pour le mobilier extérieur**

Un responsable d'entreprise explique avoir perdu un marché sur des bancs extérieurs car il proposait des barres de banc en châtaignier de durabilité classe 4 tandis que ses concurrents proposaient du frêne de durabilité classe 2 et moins chères. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) prévoyait l'usage d'un matériau pouvant être en contact permanent avec l'eau douce (classe 4 minimum). Or, le candidat remportant l'appel d'offre proposait une barre classe 2. Le directeur de la scierie dénonce la prédominance du critère de prix lors de l'attribution du marché, au détriment de l'application et du respect des clauses du CCTP. Selon l'interviewé, le phénomène est de plus en plus fréquent.
- A ce jour, les analyses de cycle de vie, de stockage carbone, de conditions de recyclage sont encore peu mises en valeur dans les critères de choix, malgré les démarches en cours de FDES et les travaux de l'Ademe. Autrement dit l'empreinte carbone n'est pas encore un critère de choix de produit.

**Piste d'action 2 : Contrer la prédominance de la vision fonctionnelle des produits par rapport au matériau : réaliser un guide pour les acheteurs afin d'expliquer comment il est possible d'orienter l'usage du bois massif dans l'ameublement. Accompagner les collectivités dans leur démarche pour les aider aux changements.**

**Piste d'action 3 : Suivre les démarches de caractérisation des produits au regard des démarches d'analyse de cycle de vie et d'estimation de stockage carbone ; faire connaître les résultats.**

### Frein 3 : L'achat de mobilier ne relève pas d'un « geste » architectural, choix esthétique ou technique de matériau, comme c'est le cas pour la construction.

Le mobilier et l'aménagement sont souvent « hors programme » d'investissement dans les projets publics. Dans le cas d'une construction ou d'une rénovation, le programme « architectural » peut ou non préciser la nature du matériau et les lignes des mobiliers prévus, en cohérence avec l'aménagement des locaux.

Or souvent le mobilier et même parfois l'aménagement intérieur (banques d'accueil, rangements) ne sont pas intégrés dans les programmes, pour des raisons de fléchage de crédits (coût imputé sur le programme d'investissement ou en fonctionnement), ou d'économies (surtout du mobilier choisi par un architecte au regard de mobilier standard ou de mobilier réutilisé). Le choix du mobilier relève de ce fait des services achat ou de fonctionnement interne, et non de l'architecte maître d'œuvre. *« Nous regrettons souvent la standardisation du mobilier retenu même lors de projets architecturaux innovants » (Un architecte).*

Si une collectivité intègre du mobilier bois lors de la construction d'un nouveau bâtiment, alors, le moment venu du renouvellement, la probabilité que la collectivité continue à utiliser du bois massif est plus importante.

#### **Piste d'action 4 : Encourager les maîtres d'ouvrage à intégrer la conception ou le choix du mobilier dans le projet architectural ou dans le choix du maître d'ouvrage. Travailler avec les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvres**

Les collectivités souhaitent également des garanties de suivi sur le mobilier retenu, et craignent le « sur-mesure » dans un programme : elles demandent à avoir une gamme de produit complète et harmonieuse pour la cohérence architecturale d'une pièce ou d'un bâtiment public.

Exemple d'une commune de Normandie : *« il serait utile de disposer d'une gamme complète pour harmoniser nos équipements et marquer un vrai choix pour du mobilier bois ».*

Enfin les services d'achat connaissent peu ou mal les capacités de réponse des entreprises de la filière bois

#### **Piste d'action 5 : Identifier des entreprises d'ameublement bois pouvant présenter une offre diversifiée au sein d'une gamme ; aider les petites structures au développement de collections / gammes de mobilier stabilisées et à la communication.**

**Faire connaître les offres et les compétences des entreprises de la filière aux acheteurs publics.**

## Frein 4 : L'image du bois n'est pas que positive

Malgré les campagnes d'information qui s'attachent à faire évoluer la perception du matériau bois, les réactions des acheteurs renvoient une image critique du bois, relevant de trois types d'approches : fonctionnelle, financière, et plus étonnant, écologique.

### 4.1 D'usage peu pratique

Des craintes sont émises par les acheteurs et utilisateurs sur des difficultés d'usage du bois :

- difficultés d'entretien : dans les questionnaires auprès des collectivités, il ressort assez souvent des critiques relatives au « *coûts d'entretien élevés* » ou aux « *difficultés d'entretien* ». Il est considéré comme inapproprié dans les lieux dont l'hygiène est déterminante : cuisine et santé.
- poids et encombrement : dans les cahiers des charges les conditions de rangement, empilement, sont souvent un critère de sélection des produits : « *la question du poids du mobilier bois est problématique car la manutention est plus compliquée pour les services de nettoyage et les usagers* ».
- les demandes vont vers des mobiliers modulables, pliables, les sièges et tables demandées doivent être réglables en hauteur ; le mobilier bois répond mal à ces demandes
- enfin, dans un contexte de « standardisation » des gammes, les mobiliers bois risquent de faire apparaître des différences de nuances, des défauts, des évolutions de couleur, et les réassortiments peuvent être peu homogènes. Les fabricants rencontrés insistent sur l'extrême exigence des architectes d'intérieur et acheteurs concernant les couleurs et les finitions.

### 4.2 Onéreux

Le bois est considéré comme un matériau couteux ; même si à l'analyse par produit, comme pour une bibliothèque par exemple, le rayonnage bois est comparable financièrement à certains rayonnages en métaux. Pour des critères fonctionnels, d'esthétique et de solidité comparables, le bois présente a priori une image trop qualitative. « *Trop cher* », « *problème de coût* », a été souvent le premier retour des acheteurs consultés, pour qui l'acte d'achat doit répondre avant tout à une utilisation optimale de l'argent public.

Son image de confort voire de luxe, se retourne ainsi contre le bois. A Toulouse, selon un prescripteur « *un client privé a renoncé à des bureaux en bois non en raison de son prix réel mais par crainte de donner une image trop « luxueuse » aux yeux des associés à ses locaux de travail, dans une période de tension budgétaire* ».

En outre compte tenu de conditions de fabrication « locale », souvent artisanale, les acheteurs craignent des surcoûts par rapport aux fabrications industrielles. Les analyses comparatives ne sont pas souvent réalisées ; ainsi en Franche Comté, pour une médiathèque, un marché de conception/réalisation a été passé par une petite commune avec un menuisier local qui a fabriqué les meubles en hêtre à partir de « modèles » choisis par la collectivité sur les catalogues des gros faiseurs. Résultat : prix 15% moins cher que sur catalogue.

Par ailleurs, les acheteurs eux-mêmes essaient d'intégrer dans la notion de coût des critères de durabilité et réemploi, qui devraient jouer favorablement dans l'analyse qualité/coût des réponses à un marché.

Il n'en reste pas moins que pour la ville d'Haguenau, par exemple, « *le mobilier bois local n'est pas compétitif* » : nombreux sont les acheteurs publics à considérer ainsi comme premier frein le coût.



#### 4.3 : Source de déforestation

Pour certains acheteurs, le bénéfice d'une image « naturelle » du bois est contré par la crainte d'un « risque » de disparition d'un milieu, d'un patrimoine forestier. Les essences exotiques sont très présentes dans le mobilier, notamment en extérieur, et les conditions de leur exploitation sont l'objet de fortes inquiétudes.

L'utilisation d'essences feuillues européennes apporte pourtant une tout autre garantie de respect des milieux forestiers, surtout si elles s'accompagnent d'une démarche de traçabilité et de label. Cependant, les différentes essences de bois feuillus et les conditions de leur développement et de leur exploitation en France sont peu connues du grand public ; les conditions de gestion durable des forêts françaises ne sont pas toujours bien comprises.

Pour les prescripteurs, architectes, acheteurs favorables au bois, disposer d'un label garantissant à la fois la traçabilité des bois utilisés et la gestion durable de la forêt d'origine est un objectif. Ainsi pour la ville de Courbevoie qui a réalisé récemment la rénovation de la maison des jeunes avec du mobilier bois, le recours à l'exigence PEFC allait de soi. Mais « *Il est décevant de constater à quel point c'est difficile de trouver du mobilier bois massif PEFC* », a souligné l'architecte.

Le fait de mentionner PEFC dans un cahier des charges de marché public revient aujourd'hui en fait à exclure une grande partie de la fabrication artisanale de mobilier : en effet le label PEFC, auquel les propriétaires et les scieurs adhèrent, n'est pas très présent dans les petites entreprises de menuiserie bois qui n'ont pas besoin de ce label pour signaler la qualité de leur produit. Paradoxalement, il est plus souvent utilisé par les entreprises industrielles utilisant du panneau bois, ainsi que dans la filière papier, illustrant ainsi la volonté de respect de l'environnement dans laquelle elles s'inscrivent.

Par ailleurs, la visibilité des labels environnementaux souffre de la co-existence PEFC- FSC : ainsi le plus gros consommateur de bois européen, Ikea, a retenu FSC comme label environnemental.

En ce qui concerne la traçabilité sur l'origine géographique des bois, les marques de massif, Bois des Alpes et Bois des territoires du Massif Central, ne sont pas ou peu utilisés à ce jour pour la menuiserie.

Ainsi malgré l'existence de PEFC, le produit en bois massif feuillu français, issu d'arbres prélevés depuis des forêts gérées durablement et dont les essences favorisent la biodiversité, est moins « valorisé » sur le plan marketing des garanties environnementales qu'un meuble intégrant des bois exotiques ou des matériaux composites.

**Piste d'action 6 : Poursuivre le travail de clarification / revalorisation de l'image du bois. Centrer l'effort pour le bois feuillu sur ces points : un matériau tracé, issu de forêts proches dont le renouvellement naturel est assuré, et dont le développement garantit l'existence de milieux favorables à la biodiversité.**

## Frein 5 : Les techniques de passation de marché et les normes demandées ne sont pas favorables au bois

Malgré le souhait des acheteurs publics de rendre les marchés accessibles aux PME, les techniques de passation de marché présentent des obstacles réels aux petites entreprises de la filière ameublement qui souhaiteraient répondre. Nous en présentons ici les raisons les plus souvent rencontrées dans les rédactions de marchés :

- L'allotissement

Les cahiers des charges des marchés publics sont décomposés en lots ; un fournisseur ou un prestataire peut répondre à plusieurs lots mais il ne peut pas décomposer un lot et ne répondre qu'à certaines des demandes qui y sont rédigées. Or :

- Les lots mêlent souvent produits bois et autres produits ; exemple pour une bibliothèques : bureaux avec lampes, poufs, chariots, signalisation ...
- Ils ne tiennent pas compte de logiques de lignes de fabrication

Les entreprises qui répondraient sont donc obligées pour compléter leur offre de faire du sourcing et de se transformer en « négociant », ce que bon nombre de petits fabricants ne souhaitent pas ou ne savent pas faire.

Aujourd'hui l'allotissement favorise donc les « ensembliers » qui agglomèrent plusieurs offres de fabricants et gèrent l'interface avec le client public. Les acheteurs publics y perdent le contact direct avec le fabricant.

- La construction des marchés à bons de commande (avec montant minimum et plafond)

Les marchés à bons de commande passent par la sélection d'un ou plusieurs fournisseurs, sur appel d'offre, sur la base de comparaison de produits et de bordereau de prix, pour une durée en général de 3 ans. Un montant d'achat minimum est garanti mais le volume et le choix des produits retenus feront l'objet au fil de l'eau de bons de commande spécifiques. Le principe du marché à bon de commande favorise les entreprises qui disposent de catalogues fournis et de grilles de prix stables. Les petits fabricants de mobilier bois n'y ont donc pas accès.

- Les normes demandées dans les appels d'offre

Garanties de « qualité » pour l'acheteur, les processus d'homologation des produits aux normes NF, la construction d'analyses de cycle de vie (ACV), la certification de l'entreprise en PEFC ou FSC, sont autant de démarches coûteuses en temps et en budget pour des process de fabrication en petites séries. De facto ces demandes qui sont faites pour favoriser la qualité et l'environnement sont défavorables aux TPE dont les produits sont justement de qualité, les matériaux biosourcés et les circuits d'approvisionnement courts.

**Piste d'action 7 : A partir de la demande « politique », travailler avec les services et leurs partenaires (AMF, Association des acheteurs publics...) sur la configuration des lots et le mode de passation du marché.**

**Piste d'action 8 : Approfondir la réflexion sur les normes et labels pour les PME: créer des dispositifs d'aide pour inciter les entreprises à normaliser leur produit, développer des configurateurs permettant de faciliter l'expertise technique de certains produits (exemple outil aKacia en cours de développement par Karibati : ACV-FDES).**

## Frein 6 : La faiblesse de l'offre : dispersion et individualisation des fabricants de mobilier bois

En 2019, sur la base de la recherche réalisée sur trois régions, nous constatons qu'il n'y a que peu de fabricants de meuble bois artisanaux et industriels en situation de répondre à une demande de fabrication intégrant du bois massif en petite série.

- *La tempête de 1999 a fortement impacté cette filière qui avait peu investi avant et ne s'était pas organisée pour répondre à de nouveaux marchés innovants et compétitifs (une interprofession)*
- *Avons-nous encore des fabricants ? (des professionnels de l'ameublement)*

De fait les ateliers de fabrication se raréfient en France, entraînant la perte des savoir-faire. Le développement des commandes numériques a accompagné les professionnels qui se sont orientés vers l'utilisation du panneau pour de l'aménagement sur mesure. Pour la plupart, ces derniers ont abandonné les machines bois. Les menuisiers ébénistes « traditionnels » ont commencé plus récemment à s'équiper de commandes numériques ; s'ils peuvent théoriquement répondre à des appels d'offre, ils restent cependant sur des logiques de sur mesure ou de haut de gamme très ciblées, répondant mieux à leur mode de production.

Avec l'aide du PLAB et des acteurs interprofessionnels, nous avons commencé à établir un listing des entreprises de 2<sup>nd</sup> transformation produisant mobilier et aménagement intérieur et extérieur sur les régions d'études (Alsace-Lorraine, Normandie et Pyrénées).

Ce listing peut permettre dans un premier temps de répondre aux collectivités qui s'interrogent sur l'existence d'entreprise en capacité de répondre à une demande spécifique ou à un appel d'offre. Trois critères ont été développés :

- La part de bois dans les produits : cela indique si l'entreprise a la fibre bois massif
- La connaissance et la mention de la localisation de l'approvisionnement en bois : cela indique si l'entreprise est sensible à une démarche d'approvisionnement en circuit court
- Le type de produits et le marketing : cela indique si les collectivités sont de potentiels clients visés

Ces entreprises artisanales ou de petite industrie, peu remarquées dans le tissu des PME françaises, sont également le plus souvent individualistes. Elles ne s'organisent que rarement en groupement ou en co-traitance, alors que cette contrainte est quasiment indispensable pour avoir accès à un ou plusieurs lots d'un marché.

### **Piste d'action 9 : Identification des entreprises proposant une offre en série pour les collectivités**

**9.1 : Conjointement au travail réalisé par les interprofessions et le PLAB, un travail est à mener afin d'identifier les entreprises de mobilier et aménagement feuillu, avec une précision sur la part de bois dans les produits, l'approvisionnement en bois et le type de marché des entreprises.**

**9.2 : Cette identification est à mettre à disposition aux collectivités intéressées par la démarche.**

**9.3 : Développer des actions facilitant le regroupement de PME pour répondre à un appel d'offre.**

## Frein 7 : Le temps de gestion administrative et la complexité de réponse à un appel d'offre restent un obstacle pour les PME

Malgré les améliorations apportées par les services d'achat pour mieux répondre aux PME (accessibilité plus grande, contacts téléphoniques,...) répondre à un appel d'offre demande toujours à une PME un investissement en temps et des compétences administratives. C'est un effort :

- De veille permanente, pour identifier les demandes des collectivités : les outils actuels permettent de disposer de nombreux appels d'offres, un travail important et régulier de lecture et de tri doit être réalisé par l'entreprise qui envisage de répondre à une commande publique « *Les entreprises passent beaucoup de temps sur l'élaboration des devis* » (entreprise Bellême Bois).
- D'anticipation et de gestion de projet : le planning d'une commande publique n'est pas celui d'une commande privée : délais de réponse, qui doivent être respectés, délais de choix et de passation de la part de la collectivité qui passe le marché, qui peuvent être longs, et qui peuvent intégrer des phases de négociation, puis déclenchement de la commande qui doit alors répondre à des délais de livraison contractuels courts « *Les propositions faites sont souvent modifiées et décalées dans le temps ce qui laisse une faible marge de manœuvre pour fournir des produits bois où les temps de séchage sont longs et fixes. Par exemple, pour un appel d'offre public à Angers, le temps de prise de décision pour l'attribution de l'offre a été de 6 mois laissant à l'entreprise 6 mois au lieu de 12 mois initialement prévu pour faire acte de leurs travaux alors que le processus de séchage du bois dure 6 mois* » (entreprise Bellême Bois).
- De travail administratif : fourniture des pièces administratives, enregistrement sur les plateformes de mise en concurrence, signature électronique, formalisme important des réponses, ...
- De lecture et de compréhension des pièces du marché : RC, CCAP, CCTP, Bordereau des prix, autant de pièces contractuelles qui malgré les efforts des collectivités restent peu lisibles pour des personnes non formées,
- D'organisation quand l'entreprise doit mobiliser un sous-traitant ou un co-traitant pour répondre à l'offre

Les PME qui s'organisent pour répondre à la commande publique le font régulièrement ; les autres ne cherchent pas à répondre ponctuellement à ce type de demande.

### Piste d'action 10 :

**Identifier les opportunités organisationnelles pour que les PME puissent répondre avec moins de contrainte aux appels d'offres et les accompagner dans leur démarche.**

### III - Récapitulatif des actions proposées en réponse aux freins constatés

Les différentes actions identifiées au fil de l'analyse sont les suivantes :

- Développer une offre de mobilier bois massif à l'UGAP et éventuellement dans certains catalogues de distributeurs ; améliorer la visibilité de ces produits existants dans ces catalogues.
- Contrer la prédominance de la vision fonctionnelle des produits par rapport au matériau : réaliser un guide pour les acheteurs afin d'expliquer comment il est possible d'orienter l'usage du bois massif dans l'ameublement. Accompagner les collectivités dans leur démarche pour les aider aux changements.
- Suivre les démarches de caractérisation des produits au regard des démarches d'analyse de cycle de vie et d'estimation de stockage carbone ; faire connaître les résultats.
- Encourager les maîtres d'ouvrage à intégrer la conception ou le choix du mobilier dans le projet architectural ou dans le choix du maître d'ouvrage. Travailler avec les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvres.
- Identifier des entreprises d'ameublement bois pouvant travailler en petite/moyenne série ; aider les petites structures au développement de collections / gammes de mobilier stabilisées et à la communication.
- Faire connaître les offres et les compétences des entreprises de la filière aux acheteurs publics.
- Poursuivre le travail de clarification / revalorisation de l'image du bois. Centrer l'effort pour le mobilier sur ces points : un matériau fonctionnel, compétitif, tracé, issu de forêts proches et protégées.
- A partir de la demande « politique », travailler avec les services sur la configuration des lots et le mode de passation du marché. Intégrer ces recommandations dans le guide et l'accompagnement des collectivités prévu plus haut, en corrélation avec nos partenaires : association des maires, association des acheteurs, etc.
- Approfondir les pistes de réflexion sur les normes et les PME.
- Identifier les entreprises proposant une offre en série pour les collectivités, avec une précision sur la part de bois dans les produits, l'approvisionnement en bois et le type de marché des entreprises. Mettre à disposition aux collectivités intéressées par la démarche.

## IV - Des perspectives pour changer de niveau d'action : proposition de pistes d'actions

Si le bois répond bien aujourd'hui à une « tendance » des marchés, et notamment de la commande publique, il apparaît à la suite de ces analyses qu'un travail uniquement marketing ne suffit pas à répondre à cette demande.

On voit que les modifications proposées sont ambitieuses ; elles se posent non seulement en termes techniques, mais aussi en termes culturels, réglementaires, politiques : c'est fixer de nouveaux objectifs à des services logistiques et achats responsables.

Les communes forestières ont pu tester l'impact de la commande publique sur le développement du bois construction, à travers les programmes « 100 constructions publiques en bois local ». De même un programme en faveur du bois dans l'aménagement intérieur et l'ameublement dans la commande publique peut avoir un rôle dans la préservation et le développement des savoir faire de nos entreprises bois et l'utilisation de nos ressources, à condition qu'il s'accompagne d'un ensemble de mesures aptes à permettre le changement dans le cadre de nouvelles perspectives.

Ces perspectives pourraient être les suivantes :

### a) Faire « filière » : renouer le fil

Les entretiens réalisés ont permis de mettre en évidence que si, sur les territoires, les acteurs locaux connaissent certaines des entreprises, globalement le niveau de connaissance des capacités à faire et des compétences des entreprises de la filière est faible. Les acheteurs placés devant des catalogues de distributeurs choisissent des produits et non des modes de production ou des matériaux. Ils ne connaissent pas les fabricants.

Les acheteurs et élus des collectivités connaissent mal leur filière, mais les interprofessions elles même ont du mal à maintenir un niveau d'information actualisé.

Même en Grand-Est, où il y a une connaissance des professionnels en région, l'interprofession reconnaît que suite au désintérêt des consommateurs sur des produits bois massifs, concurrencés massivement par d'autres produits plus standardisés et moins chers, les actions menées ont été plus orientées sur l'utilisation du bois dans la construction avec des résineux. Le dynamisme autour de la filière feuillue en Grand-Est a également souffert d'une déconnexion entre 1ère et 2ème transformation : les produits attendus devant être trouvés ailleurs.

#### **Expérimenter, tester, présenter, démontrer :**

Dans ce contexte, des actions d'information et de démonstration positive à destination des collectivités et des professionnels sont indispensables, quels que soient les cadres d'expression possibles :

- Les projets vitrines par type d'équipement (petite enfance, médiathèque...), les différentes actions menées localement par région
- Les jeux « gagnant – gagnant » des contrats de réciprocité entre monde urbain et rural
- Les visites d'entreprises et la connaissance du tissu d'entreprises locales, la mise en connexion des différents acteurs dans les territoires, pour faire connaître et massifier l'offre et la rendre plus accessible (collectivités et particuliers)

- L'utilisation des réseaux sociaux et d'actions pédagogiques ludiques « sortant du cadre » institutionnel habituel, comme des jeux, des fiches questions / réponses, etc
  - o Ex : remettre du bois dans une halte-garderie ; le bois à la bouche des enfants, un enjeu ?
  - o Du bois pour des tables de cantine : est-ce hygiénique ?
  - o Des lits en bois dans l'hébergement collectif : est-il vrai que c'est bon pour le sommeil ?

Toutes les actions de traçabilité sont par ailleurs favorables à renouer le fil entre le client et l'ensemble du process de fabrication du produit.

## b) Réintégrer le bois dans les programmes et cahiers des charges – une nouvelle culture « matériau » des acheteurs

Diverses actions peuvent être envisagées à différentes échelles pour que les initiatives isolées deviennent des réflexes professionnels de la part des collectivités lors de l'acte d'achat de mobilier.

- Des actions d'information et de communication sur le matériau bois adaptées au marché des collectivités pourraient être réalisées
- Après des essais à l'échelle d'un ou plusieurs marchés de collectivités, des échanges et des formations sur le sujet (la spécification d'un matériau, les conséquences de l'allotissement et des choix de passation des marchés) pourraient être réalisés avec l'Association des Acheteurs Publics, par exemple à l'occasion de leur séminaire annuel.
- Des dispositifs d'incitation d'achat de mobilier en bois massif des collectivités pourraient permettre une bonification ou une mutualisation des achats réalisés avec des critères environnementaux comme les ACV ou le matériau.
- Enfin des actions pourraient être réalisées auprès de certains gros fournisseurs attirés des collectivités pour qu'une offre bois soit présentée dans leurs catalogues.

## c) Une action « locomotive » : développer un partenariat avec l'UGAP

### Qu'est-ce que l'UGAP ?

L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) est un EPIC ainsi qu'une centrale d'achat public « généraliste » française.

Elle opère au bénéfice des collectivités territoriales, de l'état, du secteur sanitaire et médico-social. Elle intervient par l'acquisition de fournitures ou services destinés à des acheteurs publics (rôle de grossiste) et par la mise à disposition de marchés ou d'accords-cadres (rôle d'intermédiaire).

L'UGAP permet aux collectivités d'accéder à 890 000 références sans avoir à conclure un marché. L'UGAP, c'est en 2017, 4,2 millions de commande pour plus de 3 milliards d'€ d'activité HT.

### Le mobilier bois dans le catalogue de l'UGAP

Le catalogue de mobilier et d'aménagement de l'UGAP est très fourni avec plusieurs milliers de références.

Les références avec du matériau bois sont à plus de 95% en panneau de particule mélaminé. La part de bois massif reste minoritaire.

On note la présence de bois massif dans les lignes de meuble pour enfance avec du hêtre multipli, des meubles de bureau avec piétements bois massifs, des meubles de rayonnage, du placage bois ...

Un premier échange avec l'UGAP a eu lieu, sous l'égide de la direction des politiques publiques et de l'innovation. Le constat sur les freins rencontrés pour intégrer le bois massif dans l'offre mobilier et la faible mise en valeur des produits bois massifs dans les catalogues a été partagé. L'UGAP souhaite jouer pleinement son rôle de levier dans la mise en œuvre des politiques publiques, notamment en matière de développement durable, de soutien aux PME et d'emploi local, d'innovation.

Un partenariat constructif pourrait permettre à l'UGAP de jouer la carte du bois dans le développement des achats responsables, au profit de nombreuses collectivités.

Les discussions ont permis d'évoquer certaines pistes de travail :

- Travailler sur un meilleur affichage des produits durables et de circuit court du catalogue, notamment en précisant le type de matériau et d'essence
- Possibilité de développer un affichage made in France sur le site de l'UGAP
- Mettre en valeur des TPE/PME « exemplaires » par la communication de l'UGAP
- Susciter un appel d'offre adapté de l'UGAP pour des produits bois par une structuration de la demande des collectivités
- Intégrer des PME sans les déstabiliser par des commandes trop importantes

#### d) Soutenir les fabricants

On a vu que le tissu de fabricants susceptible d'utiliser du bois massif feuillu est actuellement fragile. Différentes mesures peuvent être prises pour le renforcer, par exemple au niveau des interprofessions :

- L'amélioration du niveau d'informations sur ce tissu de fabricants,
- La mise à disposition d'outils facilitant le regroupement des professionnels autour des marchés publics : plateformes d'échanges, catalogues, annuaires...
- Des mesures de soutien : par exemple en mettant en place des « cellules » référentes capables de lire et dispatcher les cahiers des charges et d'organiser des réponses communes, de valoriser les savoirs faire,
- La mise en place d'un profil de prescripteur comme pour le bois dans la construction : – commercial – accompagnateur – facilitateur,
- Un accompagnement sur les normes et l'impact sur les ventes, les process, les coûts de contrôle ;
- Une information sur les risques apportés par les dispositifs qui «bureaucratisent » l'offre et éloignent l'artisan de la réponse à l'appel à projet, ou sur les normes inaccessibles aux artisans,
- Développer des démarches volontaristes d'appels à manifestation d'intérêt (AMI), pour soutenir temporairement l'installation, la reprise, le développement d'artisans et d'entreprises, compléter leur offre, stabiliser des entreprises ou des ateliers spécialisés,
- ...



## e) Explorer et diffuser les résultats des programmes de recherche aux acteurs de la commande publique

L'acte d'achat est un acte complexe mettant en jeu des critères de choix multiples. Pour que ce choix soit pertinent toutes les informations concernant les qualités d'un produit ou d'un matériau peuvent être utiles.

Aujourd'hui, la valorisation des résultats des expérimentations, les études, la R&D, peuvent permettre de mieux déterminer les impacts et services indirects rendus par le matériau bois : cycle de vie, empreinte carbone, santé...

De nombreux programmes de recherche et de tests ont lieu sur le bois. Diligents par les entreprises ou les organismes des interprofessions, ils sont restitués principalement aux entreprises. Il est important que les acheteurs et commanditaires soient également destinataires de ces travaux.

Ainsi le lien entre bois et santé fait actuellement l'objet d'études importantes. A l'origine ces recherches ont été portées sur un consortium scientifique et technique organisé autour de l'emballage alimentaire. En effet le bois est utilisé pour le conditionnement des produits frais en raison de ses nombreux atouts : résistance au froid et à l'humidité, solidité, souplesse et légèreté, régulation thermique ... Pour mieux évaluer des risques éventuels sur le plan bactériologique, un programme de recherche sur le contact alimentaire a été mené. On trouve sur le site Abibois (site professionnel de l'emballage bois) les résultats des recherches, dont voici quelques extraits :

*« Après plus de 3 ans de recherche scientifique et plus de 19 000 essais en laboratoire, le bois est désormais scientifiquement confirmé apte au contact alimentaire. On le savait depuis des générations, on l'a désormais démontré de manière robuste : le bois étudié démontre ses caractéristiques antimicrobiennes (...) Sur l'un des tests les emballages ont été infectés pour les besoins de la cause par 3 microorganismes particulièrement dangereux, les principales conclusions sont :*

- *Réduction drastique du nombre de micro-organismes extraits du bois après 24 h de contact direct avec le peuplier, le pin et l'épicéa.*
- *99% des micro-organismes (bactéries et moisissures) inoculés sur le bois ne migrent pas vers l'aliment.*
- *Comparé au verre et au plastique, le bois a le taux de transfert de micro-organismes vers l'aliment en contact le plus faible ».*

On a ainsi prouvé que le bois possède des propriétés antibactériennes dues à sa porosité. Cette spécificité lui permet d'avoir un effet bactériostatique sur les éventuelles bactéries présentes en surface et en profondeur.

La question de l'usage dans les hôpitaux est actuellement étudiée dans le cadre du projet Bois H2, initiée par l'ESB en coopération avec les CHU d'Angers et de Nantes en 2017, soutenue par le Codifab, et sélectionnée par la Région Pays de la Loire dans le cadre des Paris scientifiques régionaux. Elle renforce l'idée initiale d'une activité forte pour des couples essence de bois – souche bactérienne.

A l'issue de ces travaux, des expérimentations de plus grande ampleur ou des actions « vitrines » pourraient être réalisées avec certaines collectivités, pour décliner dans différents univers (santé, personnes âgées, petite enfance...) les opportunités et difficultés de mises en œuvre de ces recherches. Cette valorisation peut s'appliquer à d'autres sujets de recherche : sur la résistance, la stabilité, la durabilité, le recyclage, le stockage du carbone ... dont les résultats permettraient de valoriser le matériau dans l'acte d'achat public.